

Livre blanc sur le dialogue interculturel

Points essentiels

- Le dialogue interculturel peut être défini comme un échange de vues ouvert, respectueux et basé sur la compréhension mutuelle, entre des individus et des groupes qui ont des origines ethnique, culturel, religieux et linguistique différents. Il permet de mieux comprendre les valeurs et modes de pensée propres à chacun.
- Le Conseil de l'Europe a fait de la promotion du dialogue interculturel et interreligieux une priorité afin de garantir une meilleure compréhension entre les cultures, la cohésion sociale et la stabilité sur la base du principe de l'acceptation de l'Autre.
- En mai 2008, le Conseil a publié un « Livre blanc sur le dialogue interculturel ». Il a été rédigé au terme d'un processus de consultations ouvert et inclusif avec toutes les parties prenantes du dialogue interculturel.

Résumé

Notre environnement culturel évolue rapidement et se diversifie de plus en plus. La diversité culturelle croissante comporte des aspects économiques, sociaux et politiques qui doivent être développés et gérés de façon adéquate, et s'accompagne de nouveaux enjeux politiques et sociaux. Elle engendre souvent l'intolérance, les stéréotypes, le racisme, la xénophobie, la discrimination et la violence qui peuvent constituer une menace pour la paix des communautés locales et nationales.

Le dialogue entre les cultures est un antidote au rejet et à la violence. C'est le mode de communication démocratique le plus ancien et le plus fondamental. Son objectif est de nous apprendre à vivre ensemble de manière pacifique et constructive dans un monde multiculturel et de développer un sentiment d'appartenance à une collectivité. Il est un outil de prévention et de règlement des conflits en ce qu'il favorise le respect des droits de l'homme, de la démocratie et de la prééminence du droit.

Ces valeurs universellement partagées tirent leur origine du patrimoine culturel, religieux et humaniste de l'Europe. Elles constituent le fondement du Conseil de l'Europe. L'Organisation déploie des efforts considérables pour développer le dialogue interculturel en Europe et renforcer la coopération entre ses Etats membres.

Afin de formuler une politique à long terme pour favoriser le dialogue interculturel en Europe et entre l'Europe et ses voisins, le Conseil de l'Europe a préparé un « Livre blanc sur le dialogue interculturel », destiné aux décideurs et à la société civile à l'échelle nationale, régionale et locale. Il servira de document de référence et fournira des lignes directrices ainsi que des outils analytiques et méthodologiques pour promouvoir le dialogue interculturel.

Le Livre blanc du Conseil de l'Europe formulera également les orientations

politiques de l'Organisation dans ce domaine. Pour qu'il soit également concret, le Conseil de l'Europe y présente également des exemples de bonnes pratiques.

Le Livre blanc est l'aboutissement d'un processus de consultations « ouvertes et inclusives » auprès des gouvernements, experts, organisations internationales, ONG, représentants des communautés ethniques et religieuses des Etats membres du Conseil de l'Europe et du public au sens large. Ce processus a permis de prendre en compte l'expérience de ces parties prenantes et de faire en sorte que le Livre blanc conduise à une mise en oeuvre pratique par le plus grand nombre possible de partenaires.

Questions-Réponses

Qu'est-ce qu'un « Livre blanc » ?

Les « livres blancs » sont des documents d'orientation contenant des informations générales et des propositions d'action dans un domaine politique spécifique. Le nom et le concept de livre blanc tirent leur origine de la pratique parlementaire employée notamment en Angleterre dans la première moitié du XXème siècle, qui consistait à utiliser une reliure blanche pour ce type de document au lieu du bleu habituel. Le Conseil de l'Europe a jusqu'ici publié très peu de livres blancs : en 2000, le « Livre blanc sur la protection des droits de l'homme et de la dignité des personnes atteintes de troubles mentaux, en particulier celles placées comme patients involontaires dans un établissement psychiatrique » et, en 2003, un « Livre blanc sur les principes relatifs aux conséquences juridiques du lien de filiation ».

Quelle est la durée de la période de consultation sur le Livre blanc ?

La période de consultation a duré de fin 2006 à mai 2007. Le Livre blanc a été adopté au mois de mai 2008.

Qu'est-ce qu'un exemple de bonne pratique ?

Les bons exemples ont en général beaucoup plus de poids que les principes abstraits. Pour sélectionner des exemples de bonnes pratiques, le Conseil de l'Europe appliquera un certain nombre de critères définis de manière souple. A titre d'exemple, les projets ou programmes doivent, pour être retenus, prouver qu'ils favorisent le dialogue interculturel et peuvent être poursuivis au-delà de la période expérimentale. Les exemples de bonnes pratiques peuvent se rapporter à un ou plusieurs des principaux domaines du dialogue interculturel. Chacun peut en proposer, à titre individuel ou collectif.

Comment le Conseil de l'Europe organise-t-il des consultations avec les diverses parties prenantes ?

Les consultations ont été organisées sous forme de questionnaires écrits, de discussions et d'événements autour du dialogue, de rapports écrits et de contributions individuelles, notamment par l'intermédiaire du site internet officiel du CdE : www.coe.int/dialogue. Afin de faciliter les consultations, le Conseil de

l'Europe a élaboré un « document de consultation » téléchargeable à partir de son site, qui présente le cadre politique, les objectifs et les mécanismes du processus de consultation, donne une première idée des messages que contiendra le Livre blanc, ainsi qu'une trentaine de questions.

Quelles autres activités le Conseil de l'Europe réalise-t'il afin de promouvoir le dialogue interculturel ?

Le Conseil de l'Europe a développé de nombreux instruments dans le cadre d'une politique commune cohérente en matière de dialogue interculturel. Le travail normatif en matière de droits de l'homme et de protection des minorités, les activités de formation et d'information dans les domaines de l'éducation à la diversité et au respect de l'Autre, la promotion de la cohésion sociale et la gestion des mouvements migratoires à la lumière des valeurs de l'Organisation sont autant de caractéristiques de notre politique. Dernièrement, le Conseil a également organisé des activités relatives à la dimension religieuse du dialogue interculturel, telles que les conférences sur le « Dialogue culturel et la coopération interreligieuse » à Nijni Novgorod (2006) et la « Dimension religieuse du dialogue interculturel » à Saint-Marin (2007). Le Conseil de l'Europe mène actuellement une campagne européenne de la jeunesse pour la diversité, les droits de l'homme et la participation intitulée « Tous différents - Tous égaux ». Démarrée en juin 2006, elle s'étendra jusqu'en septembre 2007.

A maintes reprises au cours des dernières années, l'Assemblée Parlementaire, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, la Conférence des organisations internationales non gouvernementales et le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe ont pris position et lancé des initiatives pour favoriser le dialogue interculturel.

Mise à jour : juin 2008